





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-96**

Séance publique du

16 mars 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160316- lmc184956-DE-1-1
Date de signature : 16/03/2016
Date de réception : mercredi 16 mars 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE ET DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF
JEUNESSE "AIX BOX, LA BOITE DE LOISIRS DE L'ETE 2016"**

Le 16 mars 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/03/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Irène MALAUZAT, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Catherine SILVESTRE, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Gaele LENFANT, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain Dijon

Madame Danièle BRUNET donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction des animations et de la Jeunesse

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2016

Nomenclature : 9.1
Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Madame Danièle BRUNET

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE ET DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF JEUNESSE "AIX BOX, LA BOITE DE LOISIRS DE L'ETE 2016"- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix-en-Provence a initié durant l'été 2010 un nouveau concept d'activités de loisirs de proximité en direction des enfants et des adolescents, intitulé «Aix Box, la boîte loisirs de l'été».

Suite au succès rencontré lors de la première année, confirmé par un taux de remplissage maximum les étés suivants, la Direction des Animations et de la Jeunesse ainsi que la Direction des Sports proposent de développer en commun une nouvelle session du 11 juillet au 26 août, (la AIXBOX ne fonctionnera pas les 14 et 15 juillet et le 15 août 2016) soient 7 semaines d'activités pour les jeunes Aixois.

Fidèle à ses principes de base reposant sur l'inscription dans une politique globale d'animation jeunesse sur la Ville, une mutualisation des moyens entre différents services municipaux, une accessibilité sociale avec deux tarifs hebdomadaires, une mise à disposition pour les familles d'un service Internet pour les pré-inscriptions individuelles, et la poursuite d'un partenariat élaboré avec l'État mettant à disposition ses équipements, le dispositif de l'été 2016 propose, suite à une forte demande des familles au regard de la liste d'attente, une reconduction de la tranche d'âge des 6 - 8 ans sous la forme de deux groupes de 12 enfants, les moins de 7 ans, et les moins de 8 ans tout en conservant les autres tranches d'âges.

C'est ainsi que l'accueil « Aix Box, la boîte de loisirs de l'été 2016 » accueillera les jeunes sur 7 semaines d'activités. Durant l'été 2016 le dispositif sera déclaré, sur la recommandation de la direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale, en Accueil collectif de Mineur (ACM).

Aussi, afin de mettre en œuvre la phase opérationnelle de ce dispositif, nous vous présentons :

- les modalités d'inscription conçues pour les jeunes Aixois de 6 à 16 ans à partir d'un dispositif de pré-inscription en ligne (logiciel développé et mis à jour par la Direction des Systèmes d'Information).

Afin de faciliter les démarches administratives, les familles pourront à nouveau créer leur compte en ligne dès le 25 mars à 9 heures, et procéder à leur pré-inscription à partir du 25 avril à 19 heures.

Est défini comme jeune Aixois tout jeune résidant dans la commune d'Aix-en-Provence durant l'été (sur justificatif de l'attestation d'hébergement du résidant aixois éventuellement).

Afin de permettre l'accès au plus grand nombre de familles aixoises, les inscriptions seront à nouveau limitées à deux semaines durant l'été et seront contrôlées lors du rendez-vous personnalisé choisi en ligne par les parents.

- la politique de tarification appliquée en 2016, sera de 80,00 € la semaine, repas compris pour les bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), 100,00 € la semaine, repas compris pour les non-bénéficiaires de l'ARS.

En conséquence, afin de mettre en œuvre le dispositif «Aix Box, la boîte des loisirs de l'été 2016 », nous vous demandons, mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **ADOPTER** les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif jeunesse «Aix Box, la boîte loisirs de l'été 2016» tels que définis précédemment.

DL.2016-96 - LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE ET DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF JEUNESSE "AIX BOX, LA BOITE DE LOISIRS DE L'ETE 2016"-

Présents et représentés	: 46
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Maryse JOISSAINS-MASINI



Compte-rendu de la délibération affiché le : 16/03/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)